

Description

Les spécialistes en systèmes auditifs adaptent aux oreilles des personnes malentendantes des aides auditives miniatures, ajustées à leur capacité auditive résiduelle. Les spécialistes en systèmes auditifs entretiennent un suivi à long terme avec leur patientèle, ce qui nécessite une aptitude réelle à la communication.

Leurs activités principales consistent à:

Analyse du besoin

- prendre connaissance du rapport médical établi par le ou la médecin spécialisé-e en oto-rhino-laryngologie (ORL);
- procéder à une analyse précise de la capacité auditive résiduelle dans le cadre d'une audiométrie vocale et tonale complète;
- faire le point avec le patient ou la patiente sur ses attentes, ses difficultés, ses besoins, définir ses conditions de vie matérielles, sociales et psychologiques;
- présélectionner une série d'appareils susceptibles de convenir et en expliquer les avantages et inconvénients;
- choisir avec le patient ou la patiente le type d'appareil le mieux adapté à sa personnalité et son état auditif;
- prendre une empreinte de l'oreille pour la confection d'un otoplastique (contours d'oreilles) ou d'une coque (pour les appareils intra-auriculaires);

Adaptation de l'aide auditive

- programmer l'appareil en fonction des paramètres obtenus lors des mesures;
- effectuer des tests de compréhension, et au besoin, modifier les performances de l'appareil (réglage de la qualité tonale, du volume sonore, etc.);
- guider les patients dans l'utilisation, la manipulation et l'entretien de l'appareil;

Contrôle et entretien

- planifier et effectuer des contrôles réguliers pour ajuster les réglages en fonction des remarques, des impressions ressenties par les patients dans la vie courante et dans différentes conditions d'écoute;
- réparer des appareils, modifier les réglages, vendre des piles et des accessoires;

Gestion commerciale

- définir un plan marketing pour le magasin;
- former le personnel (planifier la formation, conduire les entretiens);
- rédiger les lettres et rapports aux différentes assurances;
- tenir la comptabilité de leur activité ou la déléguer à des spécialistes.

Environnement de travail

Les spécialistes en systèmes auditifs exercent leurs activités dans un commerce ou dans des centres médicaux et sont en contacts fréquents tant avec leurs patients, des associations de malentendants qu'avec les médecins ORL, les fabricants d'aides auditives, les assurances sociales AI et AVS et les personnels soignants des maisons de retraite et des hôpitaux.

Formation

La formation de spécialiste en systèmes auditifs s'acquiert en emploi.

Lieu

- Olten (enseignement en allemand).

Durée

- 1 an.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'acousticien-ne en systèmes auditifs ou titre jugé équivalent et 2 ans de pratique professionnelle en tant qu'acousticien-ne;
- ou titre de niveau secondaire II et 5 ans de pratique professionnelle en tant qu'acousticien-ne;
- attestation de formateur-trice en entreprise.

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste en systèmes auditifs.

Contenu (branches d'examen)

- mesure du bruit;
- acouphènes et hygiène de l'oreille;
- empreinte d'oreille et test de fonctionnement de systèmes auditifs et des accessoires;
- gestion d'entreprise et administration;
- formation, gestion et développement du personnel;
- études de cas.

Pour plus de détails,

consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Courtoisie et tact
- Habileté manuelle
- Sens technique
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens commercial

Perspectives professionnelles

Les perspectives du marché de l'emploi sont bonnes. Le développement d'appareils auditifs de plus en plus performants et de plus en plus miniaturisés incite les personnes souffrant de malaudition à s'en équiper. L'élévation de l'espérance de vie et les conséquences des nuisances sonores de notre mode de vie génèrent une nouvelle clientèle.

L'obtention du brevet fédéral donne le droit de diriger sa propre entreprise ou filiale.

Plusieurs possibilités d'activités professionnelles s'offrent au spécialiste en systèmes auditifs titulaire du brevet fédéral:

- travailler comme employé-e dans un commerce d'appareils acoustiques;
- gérer une filiale d'une chaîne de vente spécialisée ou diriger un service dans une grande entreprise;
- ouvrir son propre commerce;
- exercer dans le cadre d'un cabinet privé de médecin spécialiste ORL, dans le département d'audiologie d'une clinique ORL ou d'un centre audiolgique placé sous la responsabilité d'un ou d'une médecin;
- se spécialiser dans la pose d'appareils acoustiques aux enfants (pédo-acoustique);
- assurer la promotion et la vente d'appareils acoustiques pour le compte d'une fabrique.

Perfectionnement

Les spécialistes en systèmes auditifs peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires et congrès de formation continue proposés par les institutions de formation, les organisations du monde du travail et les fabricants d'appareils.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Acousticien en systèmes auditifs CFC/Acousticienne en systèmes auditifs CFC
- Enseignant spécialisé pour enfants sourds/Enseignante spécialisée pour enfants sourds
- Logopédiste UNI/Logopédiste UNI
- Opticien CFC/Opticienne CFC
- Orthoptiste ES/Orthoptiste ES
- Technicien-dentiste CFC/Technicienne-dentiste CFC

Adresses

Akademie hörschweiz
Seilerstrasse 22
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 310 20 13
<http://www.a-hs.ch>

Akustika
Association suisse des audioprothésistes
Oberneuhofstr. 3
6340 Baar
Tél.: 041 750 90 00
<http://www.akustika.ch>

Systèmes auditifs suisses
Seilerstrasse 22
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 310 20 31
<http://www.hoersystemakustik.ch>

VBHA Verein Bildung Hörsystemakustik
Seilerstr. 22
Postfach
3001 Berne 1
Tél.: +41 31 310 20 18
<http://www.vbha.ch>